

**PLAN DE PREVENTION
 DES RISQUES NATURELS
 INONDATIONS**

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
 ENQUETE PUBLIQUE du 20 novembre au 20 décembre 1989
 APPROBATION A.P. du 04 octobre 1990

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
 ENQUETE PUBLIQUE du 10 avril au 12 mai 2006
 APPROBATION A.P. du 01 décembre 2006



LEGENDE

ZONES ROUGES

R ZONE A RISQUE ELEVE
 ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
 → INCONSTRUCTIBLE

Rp ZONE NATURELLE SITUÉE A PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE LA DIGUE
 - RISQUE ELEVE EN CAS DE RUPTURE DE L'OUVRAGE
 → INCONSTRUCTIBLE

ZONES ORANGES

Op ZONE BATIE D'EXPANSION DE LA CRUE
 EN CAS DE RUPTURE DE LA DIGUE DU CANAL
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS

O1p ZONE BATIE SITUÉE A PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE LA DIGUE
 DU CANAL : RISQUE PLUS ELEVE EN CAS DE RUPTURE
 → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
 RESERVE DE PRESCRIPTIONS

169.50 Cote de crue centennale , crue de référence

— — Limite de zone

- - - Limite de secteur de hauteur d'eau

